Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260211-2026007CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 007

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 4 février 2026 **Date d'affichage : 4 février 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, M. DUQUESNE, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme HASSAN BOULALE, M. LAURENT, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE (pouvoir à M. EON), M. BORELY (pouvoir à Mme WYART), Mme EL DIB (pouvoir à M. GARO), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme DELPAL

DOTATIONS ANNUELLES ALLOUEES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1ER DEGRE ANNEE 2026

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe chargée de l'Enfance et de la Famille
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 212-4 et suivants,
Considérant que la commune a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement matériel des écoles publiques relevant de son territoire,
Considérant la nécessité de fixer, chaque année, les dotations financières destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement courant des établissements scolaires publics (fournitures, matériel pédagogique, transports, etc.),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ALLOUE, pour l'année 2026, les budgets suivants (sommes arrondies) :

Etablissement	nombre d'élèves	Budget fonctionnement par élève	Budget fonctionnement total	subventions projets/sorties par élève	subventions projets/sorties total	Investissement (7 € par élève)
Maternelle Beausoleil	165	59,04 €	9742 €	4 €	660 €	1 155 €
Maternelle Bourgchevreuil	168	59,04 €	9919 €	4 €	672 €	1 176 €
Elémentaire Beausoleil	272	61,04 €	16603 €	2,50 €	680 €	1 904 €
Elémentaire Bourgchevreuil	361	61,04 €	22035 €	2,50 €	903 €	2 527 €
Classe ULIS	12	62,50 €	750 €			
RASED	966	0,50 €	483 €			

PRECISE, que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Publié et affiché le 20 février 2026